

Le DEJEPS et les diplômes de l'animation

Le DEJEPS, avec le DESJEPS, est l'un des diplômes qui prend la suite du DEFA.

L'architecture et les intitulés des diplômes de l'animation ont été modifiés ces dernières années. Pour permettre un passage des anciens au nouveaux diplômes, les intitulés et parfois les formations sont maintenues de manière à permettre de terminer une formation engagée. Tous ces diplômes comportent des options, mentions et spécialités qui permettent à leur détenteur d'agir plus particulièrement dans des disciplines (sportives essentiellement) ou des domaines (sport ou jeunesse, action sociale, action culturelle, loisirs...).

Il est important de noter que le BAFA et le BAFD ne sont pas des diplômes professionnels. Ces deux diplômes permettent d'exercer une activité occasionnelle (CLSH, Colonies et camps de vacances : accueils collectif de mineurs). Cependant il faut reconnaître que ces activités sont souvent un premier pas vers l'animation professionnelle.

Niveau	Avant	Maintenant
V	BAPAAAT	BAPAAAT
IV	BEATEP	BPJEPS
III	DEFA	DEJEPS
II		DESJEPS

Déroulement

Retrait des dossiers d'inscription possible sur :
www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr

Réunion d'information le 16 octobre 2009
 Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :
 30 octobre 2009
 Epreuves de sélection :
 les 10 et 11 décembre 2009
 Début de la formation : 8 février 2010
 Fin de la formation : 28 janvier 2011

Coût

6 699 €. Des aides à la formation sont possibles.



CREPS de LORRAINE - SAF 54
 DRDJS Lorraine
 13 rue de Mainvaux
 BP 10069
 54139 - SAINT-MAX Cedex

Renseignements et inscriptions :
 Téléphone : 03 83 21 40 74
 Téléphone mobile : 06 84 71 41 32
marie-christine.bastien@jeunesse-sports.gouv.fr
www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr



Animateur

socio-éducatif ou culturel,
 chargé du développement de projets,
 de territoires et de réseaux

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de
 l'Éducation Populaire et du Sport

Diplôme d'État homologué niveau III
 Formation en continu
 de février 2010 à janvier 2011

CREPS de Lorraine
 SAF 54

Public visé

Le CREPS de Lorraine, en liaison avec la DRDJS, s'est donné pour mission d'accueillir prioritairement les candidats qui, engagés dans des parcours bénévoles, volontaires, et/ou salariés dans l'animation, rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour obtenir une qualification d'animateur professionnel.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi (pour lesquels le CREPS sollicite une aide auprès de la Région Lorraine), et aux bénéficiaires de CIF CDD.

Le métier

La formation prépare au métier d'animateur en charge de la coordination d'action dans des associations, des municipalités, sur des équipements de proximité ou sur des territoires, en milieu rural ou urbain.

Compétences visées par la spécialité animation socio-éducative et culturelle :

- concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- conduire des démarches pédagogiques
- conduire des actions de formation

Compétences visées par la mention développement de projets, territoires et réseaux

- piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire
- accompagner l'implication des bénévoles
- organiser la mobilisation des moyens
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe

Conditions d'accès

Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un CIF CDD. Pour les demandeurs d'emploi désireux d'obtenir un financement du Conseil Régional, être titulaire d'un diplôme de niveau V et être sorti du système scolaire depuis plus de 6 mois.

Être titulaire de :

- l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)
- AFPS ou PSC1

et

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois
- soit justifier de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole correspondant à 1600 heures minimum

Organisation de la formation

La formation se déroule en alternance une semaine en centre et une semaine "sur le terrain", en structure d'animation. La formation est conduite en partenariat avec les fédérations d'éducation populaire de la région lorraine. Depuis 1985, les formateurs des fédérations d'éducation populaire et du CREPS ont contribué à la professionnalisation de près de 300 animateurs socio-culturels. Cette expérience est mobilisée pour former des animateurs professionnels visant le développement d'une citoyenneté active.

Référentiel de certification

Le diplôme comporte 4 unités de compétences (UC) :

- UC 1 (UC transversale) : Concevoir un projet d'action
- UC 2 (UC transversale) : Coordonner un programme d'action
- UC 3 (UC de spécialité) : Conduire une démarche pédagogique dans une perspective socio éducative
- UC 4 (UC portant mention) : Animer en sécurité dans le champ d'activité

Pour obtenir le diplôme il faut obtenir les 4 UC.

Les épreuves de validation des UC consistent en une mise en situation d'animation et en la production d'un mémoire.

Épreuves de sélection

Trois épreuves :

- deux épreuves écrites de 2 heures chacune
- entretien de 30 mn à partir d'un dossier rédigé par le candidat

Chaque épreuve est notée sur 20. Les candidats à la formation sont classés par ordre de mérite. Pour être retenu sur cette liste, il faut avoir obtenu au moins 30 points. Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

16 places sont ouvertes, dont 12 susceptibles d'être financées par le Conseil Régional.

La formation commence par un positionnement des candidats pour préciser le projet professionnel, trouver une structure d'accueil, et déterminer un parcours de formation adapté.

Passerelles

Des passerelles existent entre le DEFA et le DEJEPS (www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr)